

Le quorum étant atteint Monsieur le secrétaire général, Monsieur Carrante ouvre la séance.

Présents : - UNSA Education : Monsieur Angelvin et Mme Piétrac.  
- FSU : Messieurs Huguet, Nallet (puis M boyer et Mme Grelot)  
- FO : Mme Alix, Messieurs Dussuyer et Ragon

Mme Lamy au Rousseau IA-DASEN Adjointe, Mme Wojciekowski, IEN ASH.  
Mme Felpin salue les collègues de la DSDEN de l'Ain et présente Monsieur Cordier son collègue  
Plusieurs chefs d'établissement sont présents : Mme Picard (Coligny), Monsieur Fadyf (Brou) M  
Cretin (Saint Rambert en Bugey), Monsieur Lamoine (quinet) et Mme Nauche (LP Charpak).

9h36 arrivée de Mme Remer qui nous remercie de nous être connectés pour ce CTSD qui se tient valablement puisque le quorum est atteint. Afin de pouvoir travailler sereinement et de façon audible il est demandé de couper son micro lorsque l'on n'a pas la parole (respect de la qualité des échanges). Merci à la DOS académique d'être présente ainsi qu' à la DOS départementale (mmes Samedi et Dubois).

Préambule de Mme la DASEN :Mme Remer présente ses vœux à l'assemblée et nous souhaite une année qui apporte des satisfactions en dépit d'un contexte difficile et qui nous impose des modalités autres de travail et pour autant ne nous détourne pas de notre essentiel.

L'axe de la rentrée prochaine est dans la continuité de ce qui a été entrepris.

Le but étant que l'élève soit au mieux dans les compétences à acquérir et dans sa vie de collégien ou de lycéen. Ce mois de janvier nous a appris à nous positionner différemment et de façon réaliste pour faire face aux difficultés qui sont les nôtres.

**Le secrétaire adjoint de séance sera Monsieur Huguet (FSU)**

Les organisations syndicales ayant envoyé leurs déclarations liminaires nous passons directement à l'ODJ.

Monsieur Dussuyer a travaillé jusqu'à ce matin et souhaite prendre la parole afin de nous présenter ses propos liminaires.

Mme Remer demande aux autres organisations syndicales (par soucis d'équité)si on souhaite lire notre déclaration liminaire : FSU et UNSA décline la proposition

Mme Remer : Eu égard aux conditions sanitaires pour les réunions (état d'urgence sanitaire prolongé jusqu'au 01-06-21) on préfère être en distanciel car ne pouvons garantir la sécurité dans ce lieu de 30 personnes.

La salle de la DDT n'est pas à notre disposition exclusive (les salles de la dsden ne sont pas conçues pour une crise sanitaire) et nos conditions ne peuvent être comparées à celle d'un prof dans sa salle. Qui a une salle attribuée et dont les contacts sont limités : sécurité du distanciel

Elle entend sa demande et son souhait d'interaction par seulement par le biais de la visio : dès que possible si les contraintes sanitaires se desserrent nous irons dans ce sens.

Mme Rémer souhaite déployer de façon plus importante la proposition de tests faite à l'ensemble des personnels : lycéens et collégiens volontaires (accords des familles pour les mineurs) dans les 15

jours avant les vacances.

Les personnels et les élèves peuvent bénéficier de ce test de façon à être dans une connaissance de leur situation par rapport à l'épidémie (comme à Noël)

Identifier des établissements pouvant accueillir sur le territoire les volontaires aussi bien enseignants que les élèves : c'est en cours d'organisation avec Mmes Lacroix, Lapierre et M. Carrante et en lien avec les autorités sanitaires (ars).

Il faut aller prioritairement dans les territoires où il y a des foyers de contamination : s'il y a beaucoup de cas positifs dans un établissement on fera le test

Pour ce qui est du corps d'inspection unique il s'agit d'une fusion de corps (on ne fait pas disparaître les spécificités métier) : professionnalité et expertise.

## **1. Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022**

Propos de la DASEN : Il y a eu des évolutions dans l'allocation progressive de moyens : des choix ont été faits

L'académie de Lyon demeure bénéficiaire pour le 1<sup>er</sup> et le second degré.

2 académies métropolitaines ont été dotées positivement pour le second degré : Lyon et Montpellier : c'est important à souligner.

Prise en compte de l'évolution démographique positive sur le second degré et un accompagnement des politiques de l'école de la confiance.

Sur le second degré cela va permettre de poursuivre la mise en place du nouveau lycée et la rénovation de la voie professionnelle : augmentation de l'offre en voie professionnelle

Effort engagé par notre académie pour enrichir la carte des langues : ouverture des langues à faible diffusion, accompagnement des élèves à besoins particuliers, créations d'ulis en collège et en lycée

Les choix académiques sont au plus près de ce qui est mis en œuvre pour les élèves.

Allocation progressive de moyen (APM) : elle a été réduite en termes d'enveloppe après deux années d'augmentation constante. Pour autant la volonté avec cette allocation est l'accompagnement de la difficulté scolaire (construction pédagogique).

L'attribution se fait selon plusieurs critères : IPS, boursier taux 3, éloignement des établissements scolaires (critère de ruralité) et on a choisi d'ajouter un critère d'évaluation 6<sup>ème</sup> et seconde pour prendre en compte les difficultés des élèves et tout particulièrement dans cette année depuis le printemps 2020, les conditions d'enseignement ont été modifiées : l'élève est dans une situation pour laquelle tout ce qui a été déployé a été bénéfique (pas dans une situation régulière d'apprentissage malgré tout) Ce qui explique les différences qui peuvent se dessiner dans l'attribution de cette allocation : ce qui explique la variation.

Sur les collèges on a choisi de doter tous les collèges d'un forfait de 4h : avant seuls 46 collèges sur 51 en bénéficiaient (étaient exclus les établissements avec un IPS élevé).

L'APM doit plus particulièrement répondre à la difficulté scolaire : le critère évaluation est important On rencontre des difficultés conjoncturelles ou habituelles : tous les élèves ont besoin d'être accompagnés dans ces circonstances

Les apm sont plafonnées à 19 heures : donc les plus dotés ont subi une baisse : variation d'un établissement à l'autre et on ne peut comparer les apm de cette année et des autres années car on a ajouté un critère et orienté ces heures pour le pédagogique

Dans le cadre de cette préparation de rentrée les seuils indicatifs n'ont pas été revus : même cadre au collège et au lycée : 30 élèves hors éducation prioritaire sur les 4 niveaux et en éducation prioritaire au collège 26 élèves pour le cycle 4 et 25 pour le niveau 6<sup>ème</sup> Pour le lycée le seuil est à 35.

Le fait d'être au seuil ou légèrement dépassé ne déclenche pas la création d'une division : 31=30 : ça ne signifie pas que nous n'aurons pas une attention particulière sur ce niveau en tension : le travail se poursuivra pour voir l'évolution des effectifs et accompagner.

Mme Remer dit qu'elle est garante de l'équité sur le territoire et attentive à ne pas créer d'inéquité dans l'allocation des moyens

(FSU) : Garante de l'équité OK mais pas dans la justice sociale

Tous les établissements devront supprimer des groupes, des aménagements du fait de la diminution de l'APM : cela provoquera la comparaison. On gère la pénurie. On ne compare pas les critères mais les chiffres.

Mme Remer : sait qu'il y a aura des comparaisons mais si chaque année on prépare une rentrée scolaire c'est que le budget annuel évolue (en fonction de la politique menée), ce qui est posé en terme d'aménagement répond à un besoin présent et peut être pas pour l'année prochaine (car les conditions différent d'une année sur l'autre).

Monsieur Huguet dit que les situations ne changent pas

Mme Remer dit que si car les personnels font beaucoup de travail et cela change et évolue.

M Dussuyer a deux remarques : il partage la position de la FSU : équité de la pénurie loin du quoi qu'il en coûte du président.

La rentrée 2021 va être encore plus dramatique : plus d'élèves et moins de moyens. Il y aura des dommages collatéraux pour les élèves et les personnels.

Pour ce qui est des masques il ne trouve pas le texte 20-020875 et suite au problème des masques DIM on se méfie donc il souhaite vivement qu'on nous communique ce texte

Mme Remer informe qu'elle fait remonter la demande car elle reçoit les masques et les distribue.

Selon elle il y a pas eu de scandale DIM : il semblerait qu'il y ait pas eu de nocivité : principe de précaution a été appliqué.

Mme Felpin et Monsieur Cordier du rectorat s'expriment sur la DHG des lycées

Elle salue l'ensemble des membres du CTSD dont certains avec lesquels elle a travaillé

Eléments de contexte : elle complète ce qui a été présenté

Le prévisionnel des effectifs dans le département de l'Ain : évolution démographique en hausse (ensemble de l'académie pour le second degré).

Dans l'ain : lycée, LOP, post bac et EREA : 18 153 élèves : augmentation par rapport à septembre de 726 élèves.

L'académie dispose d'une dotation pour le second degré de 100 ETP soit 18 HP et 82 HSA

Lycée général : 52 etp répartis sur l'académie

LP 17 etp, collège 17 etp, ulis 17 etp et – 3 etp pour EEI (éducateur en internat : ce sont des postes vacants qui seront récupérés).

La stratégie de l'académie : dédier les moyens pour accompagner l'augmentation démographique, pour les LP augmentation des capacités d'accueil et compenser l'augmentation du nombre d'élèves à besoins particuliers (Ulis).

Rappel : dotation globale de chaque établissement en LP et LGT

HP et HSA et IMP (pas de face à face pédagogique)

Sur la partie horaire le calcul est effectué sur la structure de l'établissement (nombre de divisions) et APM

Pour le lycée la dotation et le modèle d'allocation se fait dans la continuité de 2020

Lycée : maintenir le calcul de divisions selon le seuil théorique de 35 élèves défini

9h supplémentaires pour les établissements qui ont 1 à 4 divisions de 1ères en série générale,

6h supplémentaires pour les établissements qui ont 5 à 6 divisions de 1<sup>ère</sup> série générale,

3h supplémentaires pour les établissements qui ont de 7 à 10 divisions de premières de série générale

+ APM pour les éligibles

Dotation en fonction de la structure pédagogique de l'établissement : selon la carte des formations (en accord conjoint avec la région), grille horaire ministérielle, transformation de la voie prof et nouvelles grilles de terminale. APM complémentaire a pu être attribuée.

Nouveauté de la rentrée 2021 : l'APM est recentrée sur les élèves en difficulté scolaire et sociale (cf évaluation de seconde) (souhait de monsieur le recteur).

Calcul de l'enveloppe l'IMP non pas défini par l'académie mais par le chef d'établissement : transformation HSA en IMP. Il y a une enveloppe par établissement et ensuite en fonction de la spécialité de l'établissement et de sa politique managériale on peut transformer des HSA en IMP

Carte des formations et langues vivantes : enseignement de spécialité hors langues vivantes

Ouverture cinéma audio : LPA Ambérieu en Bugey (en attente de l'accord de la drac)

Ouverture Education physique pratique et culture sportive à Lalande

Terminale STI2D : itec et sin à Ferney voltaire

LV chinois à Marcel Anthonioz à Divonne

Russe au lycée de Ferney Voltaire

Esabac à Lalande (italien en binational)

Fermeture LVC espagnole à Quinet

Formation voie professionnelle :

CAP 2 ans à Bichat : accompagnement éducatif petite enfance (fermeture du CAP en un an)

Arbez Carmes : seconde pro : réalisation de produits graphiques et pluri média (option A : 12 places et option B : 12 places)

Monsieur Carrante donne la parole à Monsieur Huguet . Selon lui l'IMP est une reconnaissance institutionnelle intéressante. La partie fléchée des IMP est inférieure aux IMP statutaires : les HSA ont-elles été augmentées ?

Les langues rares ont eu un traitement particulier mais du coût tous les autres projets ont été abandonnés à la gestion établissement par établissement.

Pourquoi y a-t-il eu abandon de ces IMP et pourquoi il en reste et pourquoi sont-elles en dessous de celles statutaires obligatoires : selon Mme Felpin cela correspond aux IFIC des années précédentes

Les années précédentes le rectorat prédéterminait l'enveloppe des IMP et notifiait aux établissements. Maintenant cela sera laissé aux chefs d'établissement : ils auront la liberté de définir leur nombre selon les besoins (HSA en IMP selon ce qu'ils décident)

Mme Alix : s'aperçoit qu'il y a plus de DHG cette année

On a perdu 127 HP dans le département malgré tout et on voit une augmentation des HSA de 380 : donc les besoins se traduisent par une augmentation de la charge de travail des enseignants

- 122 apm en lycée et - 233 IMP

si on compense l'IMP par des HSA il ne reste rien car en plus les HP sont en baisse

elle constate qu'au lycée les élèves ont un faible niveau en raison de la crise sanitaire

Mme Felpin intervient : le calcul de la DHG par rapport à la structure a intégré l'augmentation démographique : pas de baisse de moyens

Le volume HSA et HP : augmentation des HP en LP donc au niveau global pas de diminution d'emploi

Pour ce qui est de l'IMP on se demande si ce n'est pas un tour de passe-passe : cela n'induit pas une augmentation de la dotation globale dans son ensemble : le chef d'établissement est contraint par le calcul du rectorat .

Selon Mme Remer cela renforce la souplesse pour les établissements.

Volonté de pouvoir répondre avec une marge d'autonomie à l'équipe pédagogique

HSA : face à face pédagogique et IMP : mission pas devant élève et on retire des moyens aux élèves pour autre chose

Mme Remer dit que le projet pédagogique est global

Monsieur Dussuyer : 4 divisions pour 726 élèves de plus c'est étonnant !!

Mme felpin explique la répartition - 5 post bac, + 146 élèves et + 585 en lycée hors post bac soit une ouverture nette de 4 divisions

Toutes les divisions ne sont pas à 35 et les nouveaux arrivants vont compléter les classes et au-delà du seuil on ouvre des divisions

Pour les enseignants éducation : -3 postes soit 2 dans le Rhône et 1 dans l'Ain (EREA) qui seront remplacés par des AED car ce sont des postes vacants. Monsieur Dussuyer le déplore.

M Mallet : les IMP ont été créés pour donner de la clarté, pour différencier des heures devant élèves : maintenant ce n'est plus très clair. Selon lui il y a une augmentation dans toutes les classes Diminution des HP – 127.5 : on perd 7 enseignants. Mme Felpin souligne que ce sont des BMP et que la situation s'apprécie éts par éts

Selon Mme Felpin il n'y a pas de perte de clarté sur les IMP (cela reste une indemnité pour des missions particulières et pas en face à face pédagogique) : pas de remise en cause du texte, ce sont deux choses différentes

Pas d'augmentation de la dotation globale pour palier la diminution des IMP : au LPA 4 IMP au lieu d'une quarantaine avant !!

Les 17 HP académiques sont pris en Ulis : selon Mme Grelot. Mme Felpin acquiesce. Elle précise qu'ils sont partis de l'existant pour affecter les HSA afin que les établissements ne se retrouvent pas en difficulté.

Le seul LP qui avait une APM la perd : 14 LP au niveau académique en 2020 et maintenant 9 l'auront (LP de l'Ain ont une situation moins défavorable par rapport au Rhône : évaluations de seconde). Ferney et la Boisse n'en n'ont pas.

M. Dussuyer : 4 divisions pour 726 élèves de plus (LGT seulement hors post bac)

Pour les LP c'est en capacité d'accueil qu'il faut résonner et pas en division

M Ragon : pour les LP avec une augmentation démographique on pense ouverture de sections

Il demande si on a pensé à la coordination Ulis et aux postes AES en Ulis de LP : pour l'instant le travail n'est pas finalisé.

On ne peut transformer des HSA en HP car on ne peut créer de poste (enveloppe budgétaire s'impose à nous). Mme Remer confirme qu'on ne crée pas d'emplois.

Mme Alix signale qu'au lycée de Ferney Voltaire les cours d'allemand sont en télé enseignement et que c'est une AED qui garde la classe : est-ce normal ? car ils ne sont pas sur le terrain à ce moment-là....

Au lycée de Belley la DHG est inférieure à celle de l'an dernier avec plus d'élèves et le même nombre de classe

Lycée de La Boisse : 15 secondes pour 522 élèves c'est lourd comme effectif.

LPA la DHG est en baisse et 4 suppressions de poste et beaucoup d'HSA surtout en anglais (création de poste) : 33.6 élèves en moyenne. Qu'en est-il de la pérennisation de deux postes : le mi-temps à l'infirmerie et le poste su second adjoint au chef d'établissement ? (En effet ce dernier change tous les ans et c'est difficile pour le chef d'établissement)

Mme Remer dit que pour le LPA le second poste adjoint au chef d'établissement est provisoire dans l'attente d'une implantation : c'est un travail académique. Revue de l'ensemble des établissements et de l'équilibre : équité qui doit être maintenue (travail en cours). Le stagiaire restera sur le poste trois ans : relative stabilité

La Boisse : le travail est conduit avec le chef d'établissement

Ferney : difficulté sur l'enseignement de l'allemand qui a été récurrente car pas de personnel titulaire nommé et de ce fait le distanciel s'est installé avec la présence d'un AED pour être avec les élèves : assurer la surveillance et à disposition dans le cadre du télé enseignement (modalité substitutive car les difficultés sont aggravées avec la crise sanitaire).

Belley : le travail conduit a mené à cette diminution en raison d'une augmentation des effectifs : lié à la diminution de l'APM dit Mme Felpin (pas lié à la structure)

Monsieur Mallet : au lycée de Nantua (visité par le CHSCT l'an dernier) les collègues sont épuisés et cela a conduit à des hospitalisations : un accompagnement spécial a été mis en place. Il y a une diminution du nombre d'élèves et aussi des HP de la dotation. IMP plus fléché, diminution des AMP : on renvoie au chef d'établissement de gérer la pénurie au local

Mme Felpin : pour ce qui est du post bac chaque établissement est doté selon les grilles réglementaires : mais après c'est globalisé

Mme Remer poursuit sur les collèges : variation 2020-2021

Collège : augmentation de 442 soit 29 558 élèves

Segpa : augmentation de 4 soit 663 soit une augmentation globale de 446 élèves pour un total global de 30 610 élèves

Pour les collèges de l'Ain : HP 33 619 HSA 2910 et IMP 384.50

Pour ce qui est de la répartition le département est doté positivement (contrairement à la Loire)

Méthode : dotation à la structure selon des seuils indicatifs, apm et financement des dispositifs particuliers (ulis, up2a, dispositifs relais, segpa).

Pour l'APM on se base sur l'IPS (indicateur de position sociale), boursier T3, évaluation 6<sup>ème</sup>, critère d'inclusion (ruralité) : 51 collèges en seront bénéficiaires au lieu de 46 l'an dernier. Le critère évaluation a pour objectif de répondre aux difficultés des élèves dans leurs apprentissages, particulièrement cette année. C'est pourquoi tous les établissements ont l'apm en raison de l'objectif pédagogique introduit par le critère évaluation (minimum 4 : accompagnement de la difficulté scolaire et plafonné à 19 : soit une diminution pour certains car cela pouvait aller jusqu'à 23) ; pour accompagner les élèves qui ont des besoins (la crise l'a révélé dans certains endroits)

Modalités inclusives : 2020 : 40 collèges et 13 s et LP soit 53 et 4 collèges privés

Resectorisation sur le secteur de Louis Dumont donc augmentation de sa capacité d'accueil et création d'une ulis TSA Valserhône (par transfert de Louis Dumont) et ULIS au collège d'Hauteville :

Projets sur notre territoire : travail en cours : Péron, Saint Genis Pouilly, Bourg et Poncin. Besoins sur certains territoires en tension plus que d'autres : le but étant de mailler l'ensemble du territoire.

Ulis : entraîne de l'inclusion dans les classes (selon la capacité de l'établissement).

Sections sportives : 2021 ouverture de trois sections sportives : une gym mixte à Oyonnax lumière, activité physique de pleine nature à saint Rambert et Briord ce qui fera : 44 en collège en 2021, 15 en lycée et 5 dans les établissements privés.

Aide pédagogique : à la difficulté des élèves : devoirs faits. L'ensemble des collèges a mis en place ce dispositif depuis 3 ans. En début d'année on a été doté pour abonder l'enveloppe car reprise en présentiel des élèves et les accompagner dans cette reprise (soutien massif). Un travail très important a été fait par les collèges pour l'inclure dans l'EDT et en faire bénéficier un maximum d'élève. Encadrement du dispositif fait par un enseignant : coordination garantie par un enseignant. Le comité de pilotage s'est réuni sur le qualitatif (car organisationnel c'est résolu) et on constate une plus-value du dispositif.

Ecole inclusive : PIAL : 36 PIAL : maillage départemental. Tous sont implantés dans des collèges, inter degrés et certains sont public-privés. Le pilote est le chef d'établissement de l'établissement support. Le dispositif continue à se déployer tout particulièrement avec la lettre de mission du coordonnateur pial (et travail avec chacun des pilotes). L'IEN est Co pilote du pial. Ils sont au plus près des besoins : souplesse et réactivité

IEN ASH: depuis le début du pial : pilote départemental des politiques et coordonnateurs qu'on rencontre régulièrement (pilote en novembre et fin février à nouveau) : travail en lien pour améliorer le dispositif et ajuster pour qu'à la rentrée prochaine le fonctionnement soit plus optimisé.

Les coordonnateurs : 2 pial dont le privé n'a pas de coordonnateur. C'est un personnel enseignant, directeur, cpe, directeur de segpa, conseiller pédagogique de secteur et à titre exceptionnel : un adjoint gestionnaire, infirmier ou secrétaire de direction. L'an prochain on ne prendra que les éligibles plus de dérogation.

Monsieur Huguet : fléchage des heures (ulis, 3<sup>ème</sup> prépa pro) pourquoi pour les classes à horaire aménagé et langues rares et pas pour les sections sportives, bilangues, euro... ?

On assiste à une diminution des IMP : 21.5h : suppression des IMP comme en lycée et intégration en DHG : réponse : non ça ne serait pas réglementaire

Fléchage : pour divonne l'ouverture du chinois est fléchée car langue rare et après cela sera dans la dotation globale : c'est pour accompagner et viabiliser pour que cela soit pérenne.

UPE2A : public mouvant donc on accompagne mais ce n'est jamais pérenne car peuvent être reconduits ou non car fluctuation des besoins

Classe à horaire aménagé : convention avec les partenaires et cela y figure : cela doit figurer dans la DHG

Monsieur Dussuyer : 2014 : 24-25 élèves en moyenne par classe et en 2020 c'est 30 en moyenne  
Il souhaiterait obtenir le nom des coordonnateurs pial, et le résultat du travail sur les ulis

Mme Remer nous informe que le travail est en cours et qu'elle nous en parlera après le CTA

Pour ce qui est des effectifs on ne peut comparer 2014 et 2020. Deux points de différence. Ce ne sont plus le même nombre d'élèves qui sont accueillis ni les mêmes modalités

Pour ce qui est de la préparation de rentrée les seuils sont différents (E/D en hausse : 26.5 par classe)

Et on a introduit l'APM qui n'existait pas avant 2017.

Monsieur Dussuyer dit que les élèves de 2014 n'ont rien à voir avec ceux de 2020.

Mme Remer est d'accord pour dire qu'effectivement ils sont différents et le contexte également : nos métiers sont appelés à évoluer et les réponses ne sont pas univoque et pas seulement en terme de moyens et de dédoublement.

Pour le pial Mme Remer ne veut pas diffuser la liste des coordonnateurs dans le cadre du RGPD

Monsieur Mallet : comment créer des ETP avec une enveloppe en baisse. 1088 divisions en 2020 et 1092 en 2021

Réponse : il y a une enveloppe complémentaire ULIS. En fin d'année scolaire 2020 il y a une dotation complémentaire qui fait augmenter l'enveloppe dans ce cadre-là.

Le constat de rentrée sur le nombre de divisions qui sont dans les établissements ne correspond pas forcément à ceux implantés par le dasen mais aussi ceux créés par l'établissement (accompagnement pour division chargée, marge d'autonomie).

La différence ce sont les heures ara tardives reçues.

La moyenne des élèves par division a augmenté (27.22) : normal dit Mme Remer car on a augmenté les seuils/

L'inclusion à 30 ce n'est pas possible.

Mme Alix : 87h de moins et 1.5 etp en plus : on ne peut pas faire un CTSD avec des chiffres faux  
2020 : 36 619.40 et en 2021 : 36 529 soit -87.4

Mme Remer dit que cela tient aux ara qui n'ont pas été versés.

Beaucoup de remarques sur les effectifs : Ceyzériat qui est à 28 (difficile de travailler), Miribel une classe de 5<sup>ème</sup> à 30.25, Beynost 30 en 3<sup>ème</sup>, Dagneux une classe à 31, Ferney 30 en 4<sup>ème</sup> (déjà au seuil et on s'attend à recevoir des élèves durant l'été : CERN...), Arbent rep et rep plus sont inquiets : perte d'heures, 4h d'amp, 10h à Lumière et 4h à Jean Rostand.

Mme Remer : on est sur des prévisions, les effectifs sont susceptibles de fluctuer : on arrêtera définitivement en juin.

Mme Remer rappelle qu'en rep plus les seuils sont plus favorables (pour prise en compte de la difficulté scolaire), il y a des heures de pondération

Monsieur Dussuyer : ara ? Activités à responsabilité académique (différent de are : activité à responsabilité établissement)

En mars il y aura un groupe de travail pour les créations et suppressions de poste

**Vote 0 pour et 9 contre : vote unanimité défavorable ce qui nous conduira à un ctspd la semaine prochaine**

Monsieur Dussuyer : voudrait avoir connaissance du paf 2020-2021 : Mme Remer l'informe qu'il sera présenté en fin d'année scolaire

Pour le premier degré c'est maths-français (constellation : 15 à 20% des enseignants ont été formés dans ce cadre

Impact du contexte sanitaire : le distanciel remplace le présentiel de manière générale (formation magistère) sauf pour les formations à très petit groupe (selon la distanciation et le protocole sanitaire). Report de certaines formations et annulation d'autres car certaines n'étaient pas possibles.

IEN ASH : aesh : module magistère pour environ 30 personnes (14h de visio). Module en articulation avec la formation académique aesh. Monsieur Colas et Me Penet pour la formation sur les contrats aesh et maintenant les formations sont plus pédagogiques.

Projet 4d : les infirmières sont en stress d'après monsieur Dussuyer

Mme Remer ne peut rien dire car elle n'a aucun élément : elle n'est pas l'assemblée nationale : c'est un projet de loi. Elle a entendu la demande mais ce n'est pas de sa compétence.

Monsieur Dussuyer l'informe que cela génère de l'inquiétude et que sa réponse n'est pas de nature à rassurer.

Mme Remer ne peut rassurer sur des choses sur lesquelles elle n'est pas saisie (

Clg ampère à Oyonnax : il s'est passé des choses impressionnantes et qui ont des conséquences terribles sur les collègues.

Mme Remer dit que ce qui se passe à Ampère est terrible pour l'ensemble de la communauté scolaire : personnels de direction, élèves et famille. C'est plus global et cela ne touche pas que les enseignants. Elle a saisi monsieur le recteur. Elle travaille avec le collège et la réflexion avance.

Une réponse sera apportée à l'ensemble de l'établissement avant les vacances de février car on aura posé un certain nombre d'actions

## **2. Questions diverses**

- **PIAL** : Pouvez-vous nous communiquer la liste des coordinateurs désignés pour chaque PIAL ? Leur lettre de mission était en cours de rédaction, est-elle finalisée ? Pouvez-vous, également, nous communiquer la liste des AESH référents pour chaque PIAL ?
- **AED** : Pouvez-vous nous communiquer le nombre d'AED composant la brigade académique et quel est le plafond d'emploi pour notre département ?
- **Rupture Conventionnelle** : Combien de demandes de ruptures conventionnelles avez-vous reçu à ce jour ?

Les questions diverses n'ont pas été arrivées trop tard donc seront traitées à la prochaine réunion.

Fin du CTSD à 13h03